

N°1198

du 22
JANVIER
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Sur les principaux marchés de Lomé, selon les chiffres statistiques

Hausse des prix de 0,7 point en décembre, dopés notamment par *Piment rouge frais* et *Gboman*

P.6 **Contre les changements climatiques, en aides aux communautés**

La réponse du gouvernement et ses partenaires à l'érosion de la zone littorale

- Renforcement attendu de huit (8) coopératives de pêcheurs et vingt-cinq (25) aquaculteurs...
- Restauration de trois (3) hectares de mangrove dans la zone.



M. André Johnson, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

P.4 Amélioration de la compétitivité de la filière ananas au Togo
L'Union européenne donne un appui financier de 4 milliards, sur une période de 4 ans

P.3 Pour tout promoteur et contre tout contrevenant
Des mesures incitatives et des sanctions pour promouvoir les énergies renouvelables

P.3 Pour combler le manque des capacités techniques
Le Togo a désormais ses experts pour faire élire des projets aux Fonds climat

P.3 Avant de prendre contact avec les populations dans la zone pilote
La Fondation Seamaul signe la concrétisation des agropoles

AZIMUTS INFOS

Catéchine

Les catéchines sont des polyphénols présents dans certains aliments, dont le thé vert et le chocolat. Elles possèdent donc des noyaux phénoliques. Plus précisément, les catéchines font partie de la famille des flavonoïdes ; ce sont des flavanols. Les catéchines sont des molécules qui s'accumulent dans certaines plantes, dont certaines ne sont pas comestibles. Les catéchines serviraient aux défenses de la plante.

Les catéchines sont connues pour leurs propriétés antioxydantes. Ces molécules participent aussi à l'amertume et l'astringence des aliments dans lesquels on les trouve (thé, cacao, café, vin...). Lorsqu'on coupe une pomme, celle-ci a tendance à changer de couleur : ce brunissement est lié à l'oxydation des catéchines de la pomme.

Les catéchines présentes dans le thé et le chocolat

200 mL de thé vert contiennent environ 100 mg de catéchines. Dans le thé noir, les catéchines sont oxydées au cours de la fermentation. La principale catéchine du thé vert est l'épigallocatechine gallate (EGCG), qui serait responsable des bénéfices du thé vert pour la santé. Par exemple, l'EGCG serait impliquée dans l'effet cardioprotecteur du thé vert ; elle aiderait aussi à réduire le risque de diabète de type 2. Étant donné ses bienfaits pour la santé, l'EGCG est aussi commercialisée sous la forme de compléments alimentaires. En 2018, l'EFSA a rendu un avis sur les effets nocifs des catéchines sur le foie. L'autorité sanitaire estime que la consommation des catéchines du thé vert est sans risque, mais qu'il faut éviter de prendre plus de 800 mg/jour d'EGCG sous forme de compléments alimentaires.

Le chocolat et le cacao contiennent des catéchines et notamment de l'épicatéchine. Elles sont bien absorbées par l'intestin. L'épicatéchine est un des principes actifs du chocolat noir. Elle favoriserait la fonction endothéliale, la sensibilité à l'insuline et la réaction des plaquettes sanguines ; elle réduirait la pression sanguine.

Qu'appelle-t-on un médicament biologique ?

Le bio n'est pas réservé qu'à notre alimentation. Les médicaments peuvent être également bio mais attention, ce petit préfixe ne signifie nullement qu'ils sont issus de l'agriculture biologique ! Le biomédicament est une approche thérapeutique révolutionnaire qui n'est pas sans soulever des interrogations. Mais que recouvre cette dénomination ?

À première vue, parler de "médicaments biologiques" fait surtout penser à nos remèdes de grand-mère et autres produits issus de la phytothérapie, de l'homéopathie... Et pourtant, l'industrie pharmaceutique, elle-même, développe de tels médicaments : les médicaments biologiques, ou biomédicaments, sont issus des biotechnologies et sont leur application concrète.

Qu'est-ce qu'un médicament biologique ou biomédicament ?

Un médicament biologique est soumis à des normes strictes, édictées par une directive européenne qui stipule d'abord que la substance active doit être une substance biologique. En clair, elle doit être issue d'organismes vivants, comme les plantes ou les bactéries. Mais elle peut provenir aussi des Hommes avec les dérivés du sang et du plasma. Les biomédicaments utilisent les ressources internes du corps humain (cellules, tissus, protéines) pour traiter des maladies. Environ 30 % des médicaments seront des biomédicaments d'ici 2020. Ils représentent l'avenir de la pharmacie et la médecine de demain. Il en existe aujourd'hui environ 173 sur le marché français et leur part ne cesse d'augmenter.

Que soignent les biomédicaments ?

Le premier médicament biologique a fait son apparition en 1984 ; il s'agit de l'insuline recombinante. Mais les biomédicaments se sont surtout développés depuis les années 2000 et s'avèrent particulièrement efficaces pour traiter des maladies telles que certains cancers, les maladies infectieuses, les maladies du système immunitaire, les déficits comme l'anémie, le diabète.

À l'état de marché émergent, le "bio-similaire" n'est pas reconnu comme le générique du biomédicament car, dans l'Union européenne, donc en France, les biosimilaires ne sont pas considérés comme des médicaments de remplacement mais de "substitution".



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossivi TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Réécipissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Arts plastiques

Expo : Benoît FUSSESSE dans tous ses états à l'Institut Français du Togo

Benoît FUSSESSE, ou FUSS pour le nom d'artiste, n'est plus à présenter. Technicien supérieur de génie civil au départ et artiste plasticien, sculpteur et décorateur à l'arrivée, Benoît Fousse alias Fuss est un ancien élève de Paul Ahyi, le plus grand plasticien que le Togo ait connu. En 1992, Fuss a gagné le premier prix de dessin au Bénin. Se spécialisant dans la sculpture monumentale contemporaine, il dessine, peint et sculpte le bois, le plâtre de façon minutieuse et monte de gigantesques monuments que seuls les artistes de son rang peuvent décoder. A son actif, on peut

compter le buste du pape Jean Paul II érigé sur la paroisse universitaire de Lomé, le buste des présidents Sylvanus Olympio et d'Eyadema Gnassingbe ainsi que celui du célèbre écrivain sénégalais Léopold Sédar Senghor.

Avec transes-missions, FUSSE laisse l'artiste qu'il cèle puiser dans ses racines africaines pour diffuser émotions, messages, et matériaux autant à ses contemporains qu'à la prochaine génération. FUSSE et ses sculptures géantes vous donnent rendez-vous dans les jardins de l'Institut Français du Togo.



Langue

Championnat national de l'art oratoire du 2 février au 16 mars

Dans le cadre du mois de la Francophonie cette année 2019, l'OIF organise un championnat des joutes verbales francophones qui aura lieu du 2 février au 16 mars au Togo. Ce concours annuel est ouvert aux étudiants, collégiens et lycéens.

De talentueux débats issus de douze universités et écoles d'enseignement supérieur ayant du punch pour séduire, pour convaincre et persuader à travers de véritables combats intellectuels où les idées fusent, vont se défier, s'op-

poser pour décrocher le titre envié de champion inter-universitaire de débat.

Compétition francophone de promotion d'art oratoire et du débat contradictoire, les joutes verbales francophones, en redonnant au débat ses lettres de noblesse, consacreront la meilleure équipe de débatteurs.

Toute la compétition se déroulera sur le thème général : "Tous ensemble contre les inégalités sociale et environnementale pour l'atteinte des ODD".



Cette compétition est organisée par l'OIF (organisation mondiale de la Francophonie) avec l'appui technique de l'Institut français du Togo (IFT).

Idées/Formation

Ouvertures l'école doctorale des ateliers de la pensée Dakar hier lundi

L'école doctorale des ateliers de la pensée ouvre ses portes au musée des civilisations noires de Dakar a débuté le lundi 21 janvier de 9 heures à 12 heures avec sa première session.

Le public dakarois est chaleureusement invité à cette première grande manifestation intellectuelle de l'année 2019 en Afrique francophone.

Ouverte au public, la séance d'ouverture consistera en une série de tables-rondes sur le thème : "nouveaux savoirs et enjeux planétaires".

En droite ligne de l'ouvrage collectif "Écrire l'Afrique-Monde" (2017) et des travaux réalisés lors des pré-

cedents 'Ateliers de la pensée de Dakar', il s'agira, entre autres, de prendre la mesure du tournant planétaire de 'la question africaine' et des conséquences de ce tournant sur la production de nouveaux savoirs sur le Continent et dans ses diasporas.

Interviendront au cours de cette ouverture de grandes figures intellectuelles de la pensée telles que Yala KISUKIDI, auteure de 'Bergson ou l'humanité créatrice' (2013), Françoise VERGES, auteure de 'Un féminisme décolonial' (2019), Jamila MASCAT, auteure de 'The Object of Comedy' (2019), elwine SARR, auteur de 'Afrotopia' (2017), Achille Mbembe, auteur de 'Necropolitics'



(2019), Abdourahmane SECK, auteur de nombreuses études sur le devenir des liens sociaux et symboliques dans l'Afrique contemporaine.

L'École accueille 26 doctorants d'Afrique et de la diaspora inscrits dans plusieurs universités africaines et étrangères.

Cinéma

6 livres sélectionnés pour le Prix "Polar en séries"

Six romans et bandes dessinées francophones ont été retenus pour cette cinquième édition du prix, remis dans le cadre de "Polar connection" à Quais du Polar.

La 5e édition du prix "Polar en séries", décerné au Festival Quais du Polar à Lyon (29-31 mars) a été lancée avec la sélection des romans noirs ou polars

francophones retenus pour leurs qualités propres et leur potentiel d'adaptation en série télévisée.

Initié par Quais du Polar avec le soutien de la Scelf, de l'Institut français, de la région et d'Initiative film, le prix a reçu cette année 70 candidatures.

Les polars sélectionnés : Irons de Tristan Roulot et Luc Brahy, Le Lombard, 2019 /Le parfum

d'Adam de Jean-Christophe Ruffin, Flammarion, 2007/Le Signal de Maxime Chattam, Albin Michel, 2018/Les maffieuses de Pascale Dietrich, Liana Levi, 2019/Parfois c'est le diable qui vous sauve de l'enfer de Jean-Paul Chaumeil, Le Rouergue, 2018/Racket de Dominique Manotti, Les Arènes, 2018

Le jury est cette année com-

posé de Michel Abouchahla, Marine Francou, Carole Le Berre, Judith Louis, Véra Peltekian, Franck Philippon, Pierre Serisier et Stéphane Strano. Il décernera le prix le 29 mars lors des rencontres professionnelles "Polar Connection". Ces finalistes feront l'objet d'une séance de pitches présentés par leurs éditeurs, à l'instar de Shoot the Book! à Cannes.

Pour tout promoteur et contre tout contrevenant

Des mesures incitatives et des sanctions pour promouvoir les énergies renouvelables

Late Pater

Depuis le 8 août 2018, le Togo dispose d'une loi pour promouvoir la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables, soit pour l'autoconsommation, soit pour la commercialisation. Et pour atteindre cet objectif, de façon spécifique, le législateur a prévu un régime fiscal et douanier et des mesures d'incitation. Ainsi, les projets de réalisation des centrales et des infrastructures de production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables utilisées pour les besoins propres de l'exploitant et/ou à des fins de vente de l'électricité, bénéficient des exonérations fiscales et douanières octroyées par l'Etat.

Durant la phase d'installation dont la limite est précisée dans la convention de concession ou la licence, le promoteur est exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des droits de douane, des prélèvements au titre des acomptes perçus à l'importation tels que l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) pour l'achat ou la location des biens et services destinés strictement à la réalisation du projet à l'exception des taxes communautaires ; de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt minimum forfaitaire (IMF), de la taxe professionnelle (TP), ainsi que de la taxe foncière (TF) pendant cette phase ; de la taxe sur les activités financières (TAF) dans le cadre exclusif du projet ; de la fiscalité intérieure sur les acquisitions ou locations de biens, services et travaux de toute nature destinés exclusivement à la réalisation du projet ; de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) ; et des droits d'enregistrement sur les actes portant augmentation de capital.

Durant la phase d'exploitation qui couvre la période de la convention de concession et de la licence et qui ne concerne que les projets d'installation des infrastructures de production à base des sources d'énergies renouvelables destinés à la vente, il est exonéré de l'acompte sur les bénéfices industriels et commerciaux au cordon douanier pour les quinze (15) premières années de fonctionnement. Pour l'impôt sur les sociétés, exonération les dix (10) premières années et 15% du bénéfice imposable à partir de la 11^e année. Pour l'impôt minimum forfaitaire, exonération les dix premières années, 15% du montant de l'impôt correspondant au chiffre d'affaires

réalisé à partir de la 11^e année. Pour la taxe professionnelle, exonération les dix premières années, 5% du montant de la taxe calculée de la 11^e à la 15^e année, 10% du montant de la taxe calculée de la 16^e à la 20^e année, et application du droit commun à partir de la 21^e année. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonération pour les biens de la concession ou de la licence. Pour l'impôt sur les dividendes pour les actionnaires non nationaux, exonération de l'impôt pendant les dix premières années et application du droit commun à partir de la 11^e année. Pour la taxe sur les salaires, stabilisation au taux réduit de 2%. Enfin, 0% pour les droits d'enregistrement applicables aux apports effectués lors de la création ou de l'augmentation du capital de la société du promoteur-investisseur titulaire d'une concession ou d'une licence.

Mais les avantages fiscaux et douaniers prévus ne peuvent être accordés que sur présentation par le bénéficiaire d'un agrément. Les projets d'importation des équipements et matériels de production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables pour l'utilisation propre et/ou à des fins de vente de l'électricité étant soumis à l'obtention préalable d'un agrément.

Parallèlement, des sanctions pénales sont prévues. Après contrôle et constatation des infractions. Par exemple, s'il y a constatation d'infraction suivant la loi ou non-respect par le producteur d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables, à la suite du contrôle, le contrevenant est d'abord mis en mesure de présenter ses observations. Puis, peuvent s'en suivre un avertissement et une mise en demeure.

Toute personne qui réalise, exploite, augmente la puissance ou modifie une installation de production d'énergie électrique à base des sources d'énergies renouvelables, sans détenir l'autorisation, est punie d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende d'un million à dix millions de francs Cfa ou de l'une de ces deux peines. Le défaut de la déclaration préalable à l'administration compétente est passible d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs Cfa. La confiscation des équipements et du matériel, objet de l'infraction, peut être ordonnée par le tribunal. Sans préjudice des poursuites pénales pour outrages, menaces, violences envers des représentants de l'autorité publique, faux, usage de

faux, fausses déclarations, toute personne, qui refuse de communiquer aux agents de contrôle les documents afférents à l'exercice de ses activités ou leur dissimule lesdits documents, est punie d'une peine d'emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de cinq cent mille à cinq millions de francs Cfa ou de l'une de ces deux peines. Est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de cinq millions à vingt millions de francs Cfa, tout dirigeant de droit ou de fait d'une entreprise qui, sans avoir obtenu au préalable un titre d'exercice (licence ou concession) requis, exerce une activité de production et de commercialisation de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables.

A noter que les exploitants des installations de production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables existant avant l'entrée en vigueur de la loi sont tenus de se conformer aux nouvelles dispositions au plus tard dans un délai de douze (12) mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Soit le 8 août 2019.

Le Togo a un taux d'électricité de 44,3% à fin décembre 2018 contre 38,7% en 2017.

Avant de prendre contact avec les populations dans la zone pilote

La Fondation Seamaul signe la concrétisation des agropoles

Comme annoncé, la délégation sud-coréenne est au Togo pour apporter son expertise aux agropoles dans le cadre du projet de transformation agroalimentaire initié par les autorités togolaises. A peine arrivés, le président de la Fondation, Chang Dong Hee, et son équipe sont allés remercier le président Faure Gnassingbé pour son « implication personnelle » dans la mise en œuvre des projets de développement agricole. « En tant que partenaire de la Banque africaine de développement dans la mise en œuvre du projet de transformation agroalimentaire au Togo, nous sommes venus témoigner notre gratitude au Président de la République pour sa vision de développement du secteur rural et sa politique de partenariat public-privé ».

Dans la foulée, la Fondation Seamaul a confirmé son engagement par la signature d'une convention de coopération avec le Togo. Les relations entre le Togo et cette institution entrent ainsi dans leur phase de concrétisation. Et le lancement du premier site pilote situé à Kara se fera dans les prochains jours, dit-on. Les agropoles inscrits dans le Plan national de développement constituent une initiative pro-



La délégation en discussions avec le Président Faure Gnassingbé

motrice d'emplois dans le secteur agricole. Dans le partenariat, la Fondation renforcera fondamentalement les capacités des populations des zones ciblées et améliorera leur environnement à travers la formation agricole.

L'agropole est une zone d'activités à vocation agricole ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveau technique et technologique variable, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles ciblées et axées sur la recherche de la rentabilité. Il vise le développement de la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en produits manufacturés, le renforcement des relations entre les activités de production, de transformation et de commercialisation de ces produits, le regroupement des acteurs dans un même endroit dans une perspec-

tive de synergie, l'inclusion sociale dans une logique d'amélioration des conditions de vies des populations rurales.

En présidant la séance de signature de convention, le Premier ministre Komi Selom Klassou a indiqué que le projet de transformation agroalimentaire vise un profond changement de paradigme notamment le développement industriel dans le secteur agricole. « Cette approche très pragmatique repose, entre autres, sur la transformation structurelle de l'agriculture, en tant que secteur à forts potentiels de croissance. La mutation préconisée dans ce secteur vise à promouvoir l'essor des industries de transformation agricole et l'essor des petites et moyennes entreprises et même des très petites entreprises », a-t-il précisé.

Pour combler le manque des capacités techniques

Le Togo a désormais ses experts pour faire élire des projets aux Fonds climat

A l'instar de ses voisins ouest africains, le Togo fait face aux graves menaces nées des effets néfastes des changements climatiques. Le pays est ainsi très vulnérable aux inondations, à la diminution de la pluviométrie, à la désertification, à l'appauvrissement des sols, à l'accélération de l'érosion côtière... D'où son engagement dans le programme Readiness pour avoir accès aux différents fonds notamment le Fonds vert et les Fonds d'adaptation afin d'affronter ces menaces. Seulement, malgré ces actions de préparation, le pays n'a pu soumettre des projets à ces mécanismes, faute de capacités techniques.

Pour aider les pays membres à relever le défi, la Commission de la CEDEAO en charge de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eaux a initié, depuis 2015, plusieurs programmes de renforcement des capacités des autorités nationales désignées sur les procédures d'accès au Fonds vert climat et aux Fonds d'adaptation.

Du 15 au 18 janvier 2019 à Lomé, elle a ouvert la série de formations au bénéfice des experts nationaux, sur initiative du ministère de l'Environnement et des ressources forestières. Et ce, après avoir outillé les autorités nationales des pays, jusqu'ici. Le Togo est le premier pays à bénéficier de cette formation. Une vingtaine de participants issus du secteur public, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des institutions de recherche y ont pris part.

« Cet atelier marque le début d'une série de formation dans les 15 pays de la CEDEAO en vue de disposer dans chacun d'eux des experts pouvant valablement appuyer l'autorité nationale désignée à initier et développer des projets répondant aux critères des Fonds climat », a souligné le représentant de la CEDEAO, Raoul Kouame. Et au point focal Fonds Vert Climat, Agrignan Esso Sam, de préciser que les acteurs désormais outillés dans la formulation des projets éligibles aux différents

Fonds climat devront former un groupe d'experts. Lequel groupe « devra être en mesure d'accompagner l'autorité nationale désignée dans sa tâche régaliennne qui est d'encadrer l'ensemble des préoccupations recensées au niveau du pays ».

Dans ses efforts de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, le Togo a plusieurs documents de stratégies dont le programme pays Fonds Vert pour le Climat (FVC). Ce document, qui contient les domaines d'investissement climatique pour une période de 10 ans, a été validé en mars 2018. Avec, paradoxalement, un portefeuille de projets prêts à être soumis pour financement. En amont, les études de vulnérabilités des Contributions prévues déterminées (CDN) et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) ont identifié des priorités. La phase préparatoire d'accès au FVC a été entamée en 2017. Le Togo est à la quête des modèles de développement économique à faible

intensité de carbone et résiliente au climat.

Créé en 2010, le Fonds Vert pour le Climat investit dans des projets climatiques transformationnels dans les pays en développement. Il apporte une contribution ambitieuse aux actions mondiales de lutte contre les changements climatiques en faveur des pays en développement et mobilise d'importantes ressources financières pour aider à construire des sociétés à faible émission de gaz à effet de serre et résilientes aux changements climatiques. Il faudra 1,570 milliard de dollars US d'ici à 2030 pour pouvoir répondre aux défis liés aux changements climatiques. Pour encourager l'engagement des parties prenantes, une enveloppe de 120 millions de dollars par an est disponible pour aider les porteurs de projets à bien ficeler leurs propositions avec l'appui technique des entités accrédités.

Sur les principaux marchés de Lomé, selon les chiffres statistiques

Hausse des prix de 0,7 point en décembre, dopés notamment par Piment rouge frais et Gboman

Jean AFOLABI



En décembre 2018, le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 0,7% soit une baisse de 0,3 point par rapport à la variation du mois précédent. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des prix de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+1,9%), suivie de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,9%). A l'opposé, fait constater l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), les prix de la fonction de consommation «Tabac et stupéfiants» (-2,5%), suivie de la fonction de consommation «Articles d'habillement et chaussures» (-0,1%) ont enregistré une baisse.

Pour la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», sa hausse est soutenue par les postes suivants : «Légumes frais en feuilles» (+18,9%) ; «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (+10,1%) ; «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+3,6%) ; «Céréales non transformées» (+1,9%) ; «Tubercules et plantain» (+4,4%) ; «Autres produits frais de mer ou de fleuve» (+5,6%) ; «Agrumes» (+6,0%) ; «Poissons frais» (+3,9%) et «Autres matières grasses» (+3,3%). Cependant, les postes «Légumes frais en fruits ou racine» (-4,5%) ; «Légumes secs et oléagineux» (-2,6%) ; «Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries» (-5,3%) ; «Œufs» (-5,8%) ; «Bœuf» (-0,8%) ; «Autres fruits frais» (-1,4%) et «Sucre» (-3,2%) ont enregistré une baisse.

Quant à la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», la hausse observée dépend de celle du poste «Combustibles solides et autres» (+8,0%). Par ailleurs, la baisse observée au niveau des fonctions de consommation «Tabac et stupéfiants» et «Articles d'habillement et chaussures» est déterminée respectivement par les postes «Vin et boissons fermentées» (-5,2%) et «Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans)» (-2,5%).

Produits en hausse de prix

Parmi les produits qui ont enregistré une hausse, l'Institut national de la Statistique cite : «Mais séché en grains crus vendu au grand bol» (+9,8%) ; «Piment rouge frais» (+50,6%) ; «Adèmè» (+23,9%) ; «Charbon de bois» (+8,3%) ; «Gombo frais» (+19,8%) ; «Ignose» (+5,4%) ; «Doèvi (Anchois) fumé» (+6,8%) ; «Gboman» (+28,4%) ; «Adiadiò (Sardinelles fumées)» (+5,0%) ; «Aubergine locale» (+43,5%) ; «Akpala moumou (Chinchard frais)»

(+3,5%) ; «Gboyébessé (Piment vert)» (+12,4%) ; «Aglinvi moumou (Crabes frais)» (+5,4%) ; «Jeans Pantalon» (+3,1%) ; «Huile végétale (Nioto)» (+1,3%) ; «Riz local longs grains vendu au petit bol» (+9,1%) ; «Saloumon fumé» (+3,0%) ; «Agbélina (Manioc râpé)» (+10,4%) ; «Pain artisanal salé» (+6,9%) ; «Citrons» (+10,1%).

Produits en baisse de prix

S'agissant des produits ayant enregistré une baisse, on pointe : «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (-9,5%) ; «Oignon frais rond» (-14,9%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (-14,7%) ; «Akpala (Chinchard) fumé» (-1,9%) ; «Haricots blancs secs» (-6,6%) ; «Salade verte locale (Laitue)» (-16,9%) ; «Riz importé brisé vendu au petit bol» (-1,7%) ; «Pain en bague» (-5,1%) ; «Tapioca petit grain» (-7,8%) ; «Mangue greffée» (-31,8%) ; «Œuf frais de poule de race» (-4,5%) ; «Zomi (Huile de palme traditionnelle)» (-1,6%) ; «Sucre raffiné en poudre» (-6,4%) ; «Gari (Farine de manioc)» (-2,6%) ; «Chips» (-6,3%) ; «Tchoukoutou local artisanal» (-6,5%) ; «Viande de bœuf avec os au kg» (-0,6%) ; «Concombre» (-16,0%) ; «Sésame» (-4,8%) ; «Kéké» (-10,3%) ; «Viande de bœuf sans os au kg» (-0,8%) ; «Carottes» (-7,5%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,1% au niveau national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais) a connu une baisse de 0,2%. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une hausse de 3,7%. Au regard de la provenance, l'on a noté une baisse de 0,5% des prix des produits importés et une hausse de 1,2% des prix des produits locaux. Du point de vue de la classification sectorielle cette hausse est due à l'augmentation des prix des produits des secteurs primaire (+1,8%) secondaire (+0,7%) et tertiaire (+0,1%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient essentiellement de celle des prix des produits non durables (+1,2%).

En variation trimestrielle

Le niveau des prix du mois de décembre 2018, comparé à celui

du mois de septembre 2018 (évolution trimestrielle) a connu une hausse de 1,5% essentiellement sous l'effet de la progression des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,6%). A l'opposé, les prix de la fonction de consommation «Tabac et stupéfiants» (-2,5%) ont connu une régression. En ce qui concerne les nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, l'INSEED estime que cette hausse est à mettre à l'actif des prix des produits frais (+7,3%).

Les prix des produits de l'énergie ont quant à eux augmenté de 2,4%. Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits locaux (+2,1%) et importés (+0,2%). Quant à la durabilité, ce sont les prix des produits non durables (+2,4%) qui ont influencé la hausse du niveau général des prix au niveau national. Pour ce qui est des secteurs de production, on note que les prix des produits des secteurs primaire (+2,7%), secondaire (+1,7%) et tertiaire (+0,6%) ont enregistré une hausse.

En glissement annuel

Par rapport à décembre 2017 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une progression de 2,0% due principalement aux fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,9%) ; «Restaurants et Hôtels» (+4,8%) et «Transports» (+4,5%). A l'opposé, les prix des fonctions de consommation «Articles d'habillement et chaussures» (-3,3%) ; suivie des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-1,1%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (-1,8%) ont enregistré une régression.

En ce qui concerne les nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits cette hausse est à mettre à l'actif des prix des produits frais (+4,4%) et des produits hors énergie et hors frais (+1,6%) ; contrairement aux prix des produits de l'Énergie qui ont reculé de 0,4%. Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des

prix des produits locaux (+2,5%) et importés (+0,6%). Quant à la durabilité, ce sont les prix des produits non durables (+2,6%) ; des services (+2,1%) et des produits durables (+2,5%) qui ont influencé la hausse du niveau général des prix au niveau national. Pour ce qui est des secteurs de produc-

tion, la progression du niveau général découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs primaire (+3,6%) ; secondaire (+1,7%) et tertiaire (+2,1%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 0,9% contre

0,7% en novembre 2018. Ainsi, le taux d'inflation de l'année 2018 calculé à partir des indices nationaux base 2014 est de 0,9%

En décembre 2016, indique l'Institut national de la Statistique, ce taux d'inflation calculé sur la base à partir des indices base 2008 était de 0,3% dans la zone UEMOA.

Amélioration de la compétitivité de la filière ananas au Togo

L'Union européenne donne un appui financier de 4 milliards, sur une période de 4 ans

- Le projet vise près de 4.000 producteurs, dont environ 35% de femmes.

Jean AFOLABI

Le Togo vient de bénéficier d'un appui financier de l'Union européenne d'un montant de 5,59 millions d'euros, soit environ 3,9 milliards de francs Cfa, dans le cadre du Projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière ananas au Togo (PrAACoFAT). Qui vise en particulier à faciliter l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles en réduisant leurs coûts de production et de commercialisation. Ainsi, le jeudi 17 janvier à Adangbé, dans la préfecture du Zio, dans l'unité de transformation d'ananas «Afrik Excel», il a été procédé au lancement dudit projet, présidé par le ministre togolais de l'Industrie et du tourisme, Attigbé Ihou, en présence de la Cheffe de la Délégation de l'Union européenne au Togo, Mme Cristina Martins Barreira.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne et l'Allemagne respectivement pour 4,7 millions d'euros et 1,25 million d'euros sur une période de quatre ans. Il s'inscrit dans le cadre du pro-



Mme Cristina Martins Barreira et le ministre Ihou (1ère et 2è de la gauche)

gramme de l'Union européenne pour la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest, qui bénéficie également au Togo, «et met l'accent sur l'intégration des chaînes de valeurs aux niveaux local, régional et international», selon une précision du ministre Ihou. Au Togo, indique ce dernier, «la filière ananas a été retenue compte tenu de son potentiel de

transformer». «En effet, de l'ananas des champs, l'on peut obtenir de l'ananas séché, des jus de fruits, l'ananas fruit et de jus purs», soulignait le ministre Ihou. Mieux encore, on estime que le PrAACoFAT s'inscrit parfaitement dans le Plan national de développement (PND 2018-2022) qui est de développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives.

L'ananas du Togo est très apprécié sur le marché international. Au pays, près de 4.000 producteurs, dont environ 35% de femmes le cultivent, souligne un communiqué de l'Union européenne. Une grande partie des ananas est consommée ou vendue à l'état frais et le reste est transformé essentiellement en jus et fruit séché par une trentaine de micro, petites et moyennes entreprises. La transformation reste donc le maillon faible de la filière.

Par conséquent, ce projet vient renforcer essentiellement ce maillon pour améliorer l'accès au marché, la création d'emplois décents et le revenu des petits producteurs.

«Le projet travaillera en amont et en aval des unités de transformation. En amont, il s'agit d'organiser les producteurs autour des transformateurs de les accompagner techniquement à respecter les cahiers de charge pour une meilleure productivité et le respect des normes de qualité. En aval des unités de transformation, le projet travaillera sur le conditionnement et le respect des normes sanitaires pour faciliter l'accès des produits aux marchés régional et international», souligne-t-on officiellement.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le ministère de l'Industrie et du tourisme a été désigné pour assurer la responsabilité de maître d'ouvrage. La coopération allemande au Togo, qui œuvre pour la promotion de la culture ananas au niveau des petits exploitants agricoles à travers la GIZ, a été désignée comme la structure chargée de la mise en œuvre de ce projet en gestion indirecte. Au bout de 4 ans, on s'attend fortement à faire connaître l'ananas du Togo et ses produits dérivés sur les marchés internationaux, de démultiplier la demande et d'en faire un médium pour une meilleure valorisation des autres fruits produits localement.



Signature des documents d'accord par le Ministre Ihou

gramme de l'Union européenne pour la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest, qui bénéficie également au Togo, «et met l'accent sur l'intégration des chaînes de valeurs aux niveaux local, régional et international», selon une précision du ministre Ihou. Au Togo, indique ce dernier, «la filière ananas a été retenue compte tenu de son potentiel de

FOOTBALL/ COUPE DE LA CAF

Le RSB de Laba Fo-Doh dans la poule A avec le Raja

Le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération a réservé des groupes à tendance très "nationale" lundi. Les 3 clubs marocains, dont le Raja Casablanca, tenant du titre, se retrouvent dans le même groupe, tandis que les 2 représentants tunisiens en lice s'affronteront aussi, tout comme les 2 clubs zambiens !

Hervé A.

Moins de 24 heures après le dénouement des barrages retour, la Confédération africaine de football (CAF) procédait lundi au tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération à son siège au Caire. Et le verdict vaut le détour !

Présents en force, les 3 clubs marocains se retrouvent tous dans la même poule A avec le Raja Casablanca, tenant du titre, la RS Berkane du Togolais Laba Fo-Doh et le Hassania Agadir. La tâche s'annonce compliquée pour les Congolais de l'AS Otoho qui feront office "d'intrus" dans cette poule ! Ce cas de figure avec trois clubs d'un même pays fait penser à l'édition 2015 de la Ligue des champions lorsque les Algériens de l'USM Alger, de l'ES Sétif et du MC El Eulma s'étaient tous retrouvés dans la

même poule.

Scénario un peu similaire dans le groupe B avec les Tunisiens de l'Etoile du Sahel et du CS Sfaxien qui se retrouvent ensemble et qui partiront favoris devant Enugu Rangers (Nigeria) et Salitas (Burkina Faso). Et rebelote enfin dans le groupe C avec les Zambiens de Zesco, tombeurs des Kaizer Chiefs en barrages, et leurs compatriotes du Nkana FC qui se retrouvent eux aussi dans le même groupe ! Avec également les Soudanais d'Al Hilal et les Ghanéens d'Asante Kotoko, ce groupe s'annonce ouvert.

Le Zamalek partira quant à lui favori de la poule D. Derrière les Egyptiens, les Kenyans de Gor Mahia, les Algériens du NA Hussein Dey et les Angolais de Petro Atletico auront tous un coup à jouer. Rendez-vous dès le 1er février



pour la 1ère journée.

La composition des 4 groupes : Groupe A : Hassania Agadir (Maroc), AS Otoho (Congo), RS Berkane (Maroc), Raja Casablanca (Maroc)/Groupe B : Etoile du Sahel (Tunisie), Enugu Rangers (Nigeria), Salitas (Burkina

Faso), Club Sportif Sfaxien (Tunisie)/ Groupe C : Zesco United (Zambie), Asante Kotoko (Ghana), Al Hilal (Soudan), Nkana FC (Zambie)/ Groupe D : Gor Mahia (Kenya), NA Hussein Dey (Algérie), Petro Atletico (Angola), Zamalek (Egypte).

UN MONDIAL 2022

A Marrakech, Infantino insiste pour les 48 équipes!

Présent à Marrakech la semaine dernière dans le cadre du sommet Exécutif de la FIFA, le président de la FIFA, Gianni Infantino, a réitéré sa volonté de passer à une Coupe du monde à 48 équipes dès la prochaine édition prévue en 2022 au Qatar.

La Fédération internationale de football (FIFA) "discute et étudie la faisabilité" d'élargir à 48 le nombre de participants dès la Coupe du monde 2022 au Qatar, a assuré le président Gianni Infantino

jeudi, évoquant la possibilité de "jouer quelques matches dans des pays limitrophes".

"On pense qu'élargir à 48 équipes le nombre de participants au Mondial-2026 est une bonne décision, et on étudie la possibilité de la faire dès 2022. Les Qataris se sont montrés très ouverts à l'idée d'étudier cette question", a dit Gianni Infantino lors d'une conférence de presse, à l'issue de trois jours de sommet exécutif de la FIFA à Marrakech, la capitale touristique du Maroc.

"La majorité des fédérations souhaiterait que cela se fasse. Mais il faut voir si c'est possible niveau organisation. Bien sûr que ça va être difficile d'organiser une Coupe du monde à 48 équipes seulement au Qatar. L'idée serait d'organiser quelques matches dans des pays limitrophes", a insisté le patron de la FIFA.

Mais le Qatar est au centre d'une crise diplomatique majeure avec certains de ses voisins, Arabie saoudite en tête, ce qui com-

plique la possibilité d'organiser des rencontres dans les pays limitrophes.

"Vous connaissez la situation dans le Golfe. Après, nous sommes dans le foot et pas dans la politique. Nous pouvons voir ce qu'on peut obtenir", a-t-il ajouté.

Nasser Al-Khater, secrétaire général adjoint du comité d'organisation du Mondial-2022, avait rappelé mercredi qu'aucune décision ne pouvait être prise sans l'accord du Qatar.

BASKETBALL /AFRICALEAGUE 2019

De l'engouement dans les rangs d'Al Ahly

La famille du basketball d'Al Ahly ne cache pas sa joie d'accueillir de la première fenêtre de la FIBA Africa Basketball League (FIBA ABL) 2019. L'annonce a été faite le week-end dernier lors de la cérémonie de tirage au sort à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Du 8 au 10 février, Al Ahly, l'ogre égyptien recevra les équipes du groupe C, à savoir Primeiro D'Agosto, Ferroviário da Beira du Mozambique et REG BBC du Rwanda, pour tenter de remporter l'une des deux premières places garantissant un ticket dans l'Elite 8 de la FIBA ABL.

"La décision d'organiser les premiers matchs ici au Caire arrive au bon moment pour les supporters

et le basketball égyptien en général", a déclaré Tarek El Ghannam, l'ailier d'Al Ahly lors d'un entretien téléphonique avec FIBA.basketball.

"Après une longue période au cours de laquelle les matches du champion national se sont joués à huis clos, les amateurs de basket-ball pourront assister de nouveau à des matches, ce qui est excitant pour nous, joueurs et supporters", a-t-il ajouté.

Vainqueur de l'édition 2016 de la FIBA Africa Champions Cup (ACC), qui a précédé la FIBAABL, Al Ahly tentera de tirer le meilleur parti de la compétition, mais plus important encore, El Ghannam a déclaré : "Nous ferons de notre mieux pour contribuer au succès



de la FIBA Africa Basketball League. " "Ce sera une compétition difficile, sans aucun doute, mais nous serons prêts à rendre nos fans fiers."

À 40 ans, El Ghannam a été décisif pour le club cairote au cours de ces dernières années. Elu meilleur rebondeur de l'édition 2016

de l'ACC, il a été désigné meilleur joueur d'Al Ahly en 2018. Et tout en réfléchissant sur son avenir en basket-ball, il estime que "gagner les trois matches le mois prochain au Caire sera déterminant pour remporter la FIBA Africa Basketball League".

ASCK, champion de l'intersaison

Malgré une cuisante défaite 1 but contre 3, ASCK a été sacré vainqueur à mi-parcours du championnat national de première division dont la dernière journée de la phase aller a été disputée dimanche.

Avec ses 23 points au compteur, le club de la ville de Kara fait seul la course à la tête du classement. La défaite du jour quoique lourde, n'a rien changé à sa situation.

A Lomé, le duel entre les deux reléguables a tourné à la faveur de l'AS Togo Port qui s'impose difficilement face à Gbohloe-Su des lacs 1 - 0. Le but de la victoire est réussi à la 39e minute par Akakpo Kwadjo.

Dyto, lui, ramène un point de son déplacement en réussissant un nul 1-1, face à Sara FC. Ce sont les protégés du coach Olufadé Adakanmi qui ouvrent le score dès la 7e minute sur penalty par Abou Farouk. Sara revient également au score sur penalty transformé à la 20e minute par Tchadjiri Aminou.

A Sokodé, l'As Otr l'équipe en forme du moment ne rate pas l'occasion de se rapprocher de la tête du classement. Victoire 2-1 face à Semassi. Akoro Bilali (46e) et Karkoma Rock (64e) sont les buteurs de l'As Otr contre une réalisation de Sokpa Didier pour Semassi à la 56e minute.

En déplacement à Tchamba et à Dapaong, ASKO et Gomido s'inclinent respectivement face à Foadan et à Koroki sur le même score de 1-0.

Tan Tong Han charge Papa Massata Diack

L'étau se resserre autour de Papa Massata Diack dans l'affaire de corruption à l'IAAF. Son associé au sein de la société singapourienne Black Tidings, Tan Tong Han, a été placé sous mandat de dépôt. Il est accusé de faux témoignage.

Interrogé par les enquêteurs, il a avoué avoir menti à la justice, à la demande de Papa Massata Diack, pour couvrir des prestations fictives facturées par la société Black Tidings. Selon l'acte d'accusation, Tan Tong Han aurait caché aux enquêteurs l'existence d'un virement de 547 891 dollars effectué le 27 mars 2014 du compte bancaire de Pamodzi Consulting, une société détenue par Papa Massata Diack, vers celui de Black Tidings.

Ces versements bancaires entre les deux sociétés concernaient une série de chantages sur des cas de dopage d'athlètes russes, dont l'ex marathonienne Liliya Shobukhova. L'homme d'affaires singapourien, âgé de 36 ans, a été condamné à une semaine de détention pour faux témoignage. Mais il a demandé, et obtenu, de purger sa peine à partir du 20 février, après la période des fêtes du Nouvel An chinois.

Kevin-Prince Boateng va signer au FC Barcelone !

Ce n'est une surprise pour personne : le FC Barcelone cherche un attaquant de pointe pour renforcer son effectif. Avec le départ de Munir El Haddadi vers Séville, Luis Suarez n'a aucun véritable remplaçant dans l'effectif, et Ernesto Valverde souhaitait donc un nouvel homme aux avant-postes. De nombreux noms sont sortis dans les médias catalans, allant de Carlos Vela à Cristhian Stuani, alors qu'Olivier Giroud ou Alvaro Morata avaient aussi été évoqués.

Mais voilà que, selon Sky Italia, c'est Kevin-Prince Boateng qui devrait venir renforcer l'attaque du club catalan ! La Gazzetta dello Sport a confirmé dans la foulée. Une véritable petite bombe, puisque jusqu'ici, aucun média n'avait sorti le nom de l'international ghanéen. Certains journaux catalans expliquaient cependant qu'il y avait certains noms qui n'avaient pas fuité. Du haut de ses 31 ans, Boateng va donc retrouver la Liga après un passage plutôt réussi à Las Palmas lors de l'exercice 2016/2017, avec 10 buts inscrits en Liga.

Il s'agirait d'un prêt payant avec une option d'achat estimée à 8 millions d'euros. Le joueur formé au Hertha Berlin réalise une première partie de saison plus que convaincante avec Sassuolo, actuel douzième de la Serie A. Évoluant dans un rôle similaire à celui de faux neuf à la pointe de l'attaque de la formation dirigée par Roberto De Zerbi, il affiche des statistiques plus que correctes : 4 buts en 13 apparitions de championnat, dont deux penaltys tout de même. L'officialisation ne devrait donc pas tarder, d'autant que selon nos informations Boateng vient de prévenir ses partenaires dans le vestiaire qu'il rejoignait bien Barcelone ! Reste à voir si les supporters catalans seront convaincus par cette nouvelle arrivée...

Contre les changements climatiques, en aides aux communautés

La réponse du gouvernement et ses partenaires à l'érosion de la zone littorale

- Renforcement attendu de huit (8) coopératives de pêcheurs et vingt-cinq (25) aquaculteurs...
- Restauration de trois (3) hectares de mangrove dans la zone.

A l'instar des autres pays côtiers de la sous-région ouest africaine, le Togo est confronté à de sérieux problèmes d'érosion qui se traduisent par un fort recul du trait de côte à l'Est du port autonome de Lomé, avec de graves conséquences socio-économiques et environnementales. Ces dernières se ressentent plus fortement sur les populations des villages côtiers, notamment les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes, dont les moyens d'existence dépendent fortement de l'extraction de sable, du gravier et des coquillages le long du littoral.

Face à ce phénomène d'érosion côtière, accéléré par le prélèvement de sable et de gravier marins le long du littoral et amplifié par le changement climatique, le gouvernement togolais s'est retrouvé dans l'obligation d'interdire la poursuite de cette activité. À l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au ministère de l'Environnement et des ressources forestières, ainsi qu'à la Banque africaine de développement (BAD), on estime que la formulation du projet dit de «Renforcement par des activités génératrices de revenus (AGR) de la résilience des femmes et des jeunes de la zone littorale du Togo face au changement climatique» est une réponse pour aider les communautés du littoral à définir de nouvelles stratégies de survie. D'où son lancement le jeudi 17 janvier dernier à Lomé.

La FAO et la BAD observent à cet effet qu'il est apparu des études sur la vulnérabilité du littoral togolais face au changement climatique que



André Johnson, Ministre de l'Environnement et des ressources forestières

les secteurs de la pêche et du maraîchage subissent rudement les effets néfastes de l'érosion côtière. Ainsi, on note entre autres, dans le secteur de la pêche l'augmentation de la température des eaux marines, les pertes post-captures, la faible capacité des pêcheurs en équipements pour la pêche au large. Par ailleurs, le maraîchage est confronté aux aléas climatiques, la baisse de la fertilité et la dégradation des sols, la faible capacité technique des maraîchers, l'accès au foncier, l'enclavement de certaines zones de production, constate-t-on.

Ainsi l'impact attendu de ce projet est l'accroissement de la résilience des populations du littoral et une meilleure gestion de l'écosystème côtier face au changement climatique. De ce fait, il est attendu le renforcement de capacité de huit (8) coopératives de pêcheurs et vingt-cinq (25) aquaculteurs ; la restauration de trois (3) hectares de mangrove dans la zone du littoral ; la réduction de 15% des per-

tes post-captures de pêche; l'aménagement et l'exploitation de vingt (20) hectares de terres pour le maraîchage.

Selon les officiels, le jeudi 17 janvier était également l'occasion de faire le bilan et de présenter les acquis du projet «Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux» aux différentes parties prenantes. Plusieurs lots de matériels et équipements ont été acquis par le projet pour soutenir les femmes transformatrices des produits forestiers non ligneux et réduire un tant soit peu la pénibilité de certaines tâches. Il s'agit de: trois (3) concasseurs de noix de karité, trois (3) barateuses de karité ; trois (3) séchoirs solaires, trois (3) torréfacteurs d'amandes de karité, deux (2) malaxeurs de savon, deux (2) tables coupe-savon, un (1) four-cuisinier combiné, un (1) broyeur mélangeur, deux (2) réfractomètres pour mesurer l'humidité du miel et dix (10) balances électroniques.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA, d'une semaine à l'autre

Des prêts à 67 milliards et des emprunts à 46 milliards la deuxième semaine de janvier au Togo

Les établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 08 au 14 janvier 2019, des prêts à hauteur de 67,300 milliards, et des emprunts à 45,800 milliards. Ceci participe des activités interbancaires de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui enregistrent, au cours de la même période, des prêts et des emprunts en équilibre à 391,435 milliards, d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Les prêts au Togo sont, entre autres, à un jour pour 21,500 milliards. A cette échéance, le taux moyen pondéré s'est situé à 5,17%. Les taux minimum et maximum sont fixés à 4,50% et à 6,00% respectivement.

En termes de prêts, les établissements du Burkina Faso et du Sénégal enregistrent 138,285 mil-

liards et 68,300 milliards respectivement, dont 132,285 milliards à une semaine pour le Burkina. Aux taux respectifs de 5,14%, 4,00% et 6,75%. La Côte d'Ivoire, le Bénin et le Niger font respectivement 53,500 milliards, 38,490 milliards et 19,560 milliards. Le Mali enregistre 5,700 milliards, alors que la Guinée-Bissau n'enregistre que des emprunts.

En termes d'emprunts, les établissements de la Côte d'Ivoire fait 126,585 milliards ; le Sénégal, 94,300 milliards dont 6,000 milliards à deux semaines. Aux taux de 5,77%, 5,00% et 6,50%. Le Mali enregistre 46,400 milliards, dont 4,000 milliards à l'échéance d'un mois. Aux taux respectifs de 5,51%, 5,25% et 5,75%. Le Bénin et le Burkina Faso font 24,500 milliards et 23,000 milliards ; le Niger enregistre 17,100 milliards et la Guinée-Bissau, 13,750 milliards.

D'après la Banque centrale, le marché interbancaire de l'UEMOA a enregistré une baisse du volume des transactions au cours du mois de novembre 2018. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 298,7 milliards en novembre 2018, contre 338,1 milliards en octobre 2018, soit un repli de 11,7%. Le taux moyen pondéré de ces opérations est ressorti à 5,10%, contre une réalisation de 4,92% un mois plus tôt. Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations a baissé de 20,0% pour s'établir à 199,7 milliards avec une orientation à la hausse du taux d'intérêt moyen sur ce guichet qui est ressorti à 5,14%, contre 4,94% le mois précédent.

Pêche illégale

L'Afrique perd annuellement 1,3 milliard de dollars US

Le Continent africain perd annuellement 1,3 milliard de dollars US à cause de la pêche illégale, selon l'ONG Africa Progress Panel.

Cette ONG estime, à ce propos, que la surpêche a pour conséquences de réduire les stocks de poissons et les prises locales, et de nuire à l'environnement marin.

Et la même source de rappeler qu'à l'occasion de la journée internationale de l'océan, Greenpeace Afrique avait appelé les pays du Continent à mieux collaborer pour lutter contre la surpêche et surtout la pêche illégale, l'un des défis auxquels doivent faire face les acteurs

de l'écosystème marin.

De son côté, l'Onu estime que la gestion prudente de cette ressource mondiale qui recouvre 70 pc de la planète, est fondamentale pour un avenir viable, notant que les activités des chalutiers pélagiques étrangers, l'utilisation d'engins de pêche prohibés, tels que les mono-filaments, les filets dormants, la dynamite, ont aggravé une situation déjà alarmante. Et d'ajouter que «faute de moyens, les pays africains n'assurent pas la surveillance et les bateaux étrangers viennent piller les ressources sans être inquiétés».

Pour Greenpeace Afrique, les

pays africains doivent au moins collaborer à travers le partage d'informations en matière notamment d'accords de pêche avec les tiers. La même source laisse savoir également qu'en Afrique de l'Ouest, les acteurs mettent l'accent sur les changements climatiques, la pression immobilière et l'action de l'homme, relevant que le partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) qui rassemble près de 80 partenaires issus de sept pays d'Afrique de l'Ouest, se focalise ainsi sur la pollution marine, notamment la pollution due aux matières plastiques




La Loterie Nationale Togolaise souhaite à son aimable clientèle, une merveilleuse année 2019.

Que la santé, l'amour, la joie et la chance soient au rendez-vous dans les 12 prochains mois et que la réussite soit en conclusion de tous vos projets !

Bonne et heureuse année 2019!

MEILLEURS VOEUX

Toilettes publiques

Quand aller au «petit coin» n'est pas du tout aisé

Etonam Sossou

Les toilettes publiques ne courent pas les rues. Celles qui existent manquent souvent d'hygiène. Du coup, le togolais ne sait où et comment s'y prendre, quand ça le prend... « Une fois, je suis venu en ville pour faire des courses, brusquement une diarrhée m'a pris et je ne savais que faire. J'étais obligé de me retrouver rapidement dans un service pour me soulager ». Ce témoignage de Moïse Lavon loin d'être un cas isolé, pose la problématique de la disponibilité et de l'entretien des toilettes publiques dans la ville de Lomé. La majorité de celles qui existent est construite dans des marchés et gérée par des privés. C'est le cas à Gbossime. Il est un peu plus de six heures du matin, M. Kpodzo Papito vient de finir le premier nettoyage des toilettes de ce marché. Pour lui qui effectue cette opération au moins deux fois par jour, la tâche n'est pas facile. « Je lave les toilettes le matin à 6 heures et l'après-midi à 14 heures, mais il y a des usagers toujours prêts à fouler aux pieds les règles minimales d'hygiène », déplore-t-il. Et au jeune homme d'expliquer que lorsque des clients entrent dans les toilettes, « ils défèquent n'importe comment, font les selles en bordure du trou du WC et d'autres crachent sur les murs et laissent leur morve partout dans les toilettes ».

Une accusation rejetée par des usagers rencontrés sur place. Ceux-ci estiment pour leur part que

le manque de propreté des lieux relève d'une mauvaise gestion. Abuya est commerçante. Elle refuse de fréquenter les toilettes du marché qu'elle trouve mal entretenues. « Je préfère aller dans les cours voisines que de fréquenter ces lieux qui regorgent de maladies », dit-elle. Un avis partagé par Nadou. « Je connais des personnes qui ont contracté des maladies en utilisant les latrines publiques du marché », confie-t-elle.

De toutes les toilettes publiques visitées, celles des écoles méritent la palme de l'insalubrité. À l'école primaire publique « Dogbeavou », des latrines vétustes, nauséabondes avec des trous béants, accueillent les usagers et visiteurs. « Nous avons des toilettes délabrées qui sont utilisées par les riverains comme bon leur semble », déplore une enseignante à ladite école. Elle atteste que ce sont les élèves qui entretiennent les toilettes, mais depuis un certain temps, elles ne sont plus nettoyées, compte tenu du fait que les riverains viennent casser les portes et y défèquent n'importe comment. « L'entretien est difficile, à peine nous lavons les latrines, le lendemain on vient trouver des toilettes impropres », explique l'enseignante. « Je trouve que les toilettes de notre école sont très sales, et lorsque j'y vais pour me soulager, j'ai peur du grand trou qui se trouve derrière les latrines », dit Hohoeto Cedric, élève au cours moyen.

Des nids de microbes

Qu'elles soient en apparence propres ou pas, les toilettes suscitent de la méfiance aux usagers. L'utilisation quotidienne ou même occasionnelle, peut être à l'origine d'infection urinaire ou d'infections sexuellement transmissibles (IST). Nicole fréquente les toilettes publiques avec beaucoup de précautions. Elle trouve que même si souvent certaines toilettes semblent propres, elles constituent néanmoins un nid de microbes. « Les toilettes publiques sont sources de maladies. Un jour, j'ai eu besoin de me soulager et lorsque je suis entrée dans les toilettes, j'ai vu une tâche blanche qui était déposée au bord de la cuvette. Et comme j'avais énormément besoin de me soulager, je me suis décidée à les utiliser », affirme-t-elle. Elle relate que pendant plus de six mois, elle a souffert d'une infection urinaire qui lui a coûté plus de 100 000 F CFA comme frais médicaux. Quant à Angèle Dessah, sage-femme, elle affirme que l'utilisation des toilettes publiques peut entraîner des infections, surtout quand celles-ci sont insalubres et si on n'utilise pas les produits qu'il faut pour la désinfection. Elle soutient qu'une toilette qui est fréquentée par plusieurs personnes, doit être utilisée avec prudence. « Si les toilettes ne sont pas nettoyées comme il le faut, les parasites restent sur la cuvette et toute personne qui s'y assoit peut transporter les germes avec lui », déclare-t-elle. À l'entendre, ces germes peuvent être des amibes, des trichomonas, des my-



Bloc latrine lycée de Nassablé2 à Dapaong (Photo Archives)

coses, des salmonelles qui sont responsables de la fièvre typhoïde. Mais aussi, certaines maladies sexuellement transmissibles, peuvent être contractées dans ces lieux. « Une personne qui transporte par exemple un germe de gonococcie sur une toilette publique, surtout

celle pourvue de cuvettes, peut être moyen de contagion », révèle Mme Dessah. Dans cette situation de risques, elle précise que les femmes sont plus exposées aux infections. Ceci, compte tenu du fait de leur physiologie. Pour l'entretien et l'assainissement des toilettes publiques,

elle recommande aux gérants l'utilisation des produits tels que l'Ajax, l'eau de javel et les détergeants (savon). Et de conseiller que pour les latrines publiques, il faut que les usagers utilisent du papier lotus pour nettoyer les toilettes pourvues de cuvette. Si c'est une toilette simple, ils doivent prendre des précautions pour ne pas trimer les organes génitaux sur des parties sales. De ce fait, elle invite les usagers à choisir les toilettes propres et bien entretenues. Elle exhorte également les utilisateurs à bannir l'incivisme. « Car loin des regards des hommes, nous devons être capables d'entretenir une toilette », souligne la sage-femme. Elle pense de ce fait, qu'il est nécessaire d'éduquer la population en ce qui concerne la propreté des toilettes publiques et même de l'hygiène corporelle.

Remise de gros gains au siège de la LONATO

La masse commune 2019 fait deux gagnants de 15 504 500 FCFA

Maurille AFERI

15 504 500 FCFA voici la somme maximale qu'on peut gagner avec 300 FCFA de mise au quinté de la Masse Commune Uemoa. Et c'est le cas de deux togolais qui ont joué et gagné.

C'est ainsi que leurs gains ont été remis ce vendredi 18 janvier aux responsables de l'Agence AONION, où ils ont joué, par le Directeur commercial et marketing de la Lonato, M. Kokouvi Amédomé en présence de ses collègues, parmi lesquels le Chef



TG. »

La Masse commune UEMOA est un jeu communautaire organisé par les Sociétés de Loterie nationale et de Pari Mutuel Urbain des pays membres de l'UEMOA, qui mettent en com-

les loteries nationales, de contribuer à l'intégration sous-régionale à travers le jeu et de permettre aux parieurs de l'espace de remporter au cours de cet événement spécial des gains très importants.

Rappelons que le dernier tirage PMU-Masse Commune a eu lieu le 10 janvier 2019 à Niamey au Niger. C'était un quinté (ou encore 4+1) qui a permis de gagner dans l'ordre 15 504 500 FCFA et dans le désordre 261.000

Il faut savoir que le PMU est une loterie hippique constituée du Tiercé (trois numéros gagnants), du Quarté (quatre numéros gagnants) et du Quinté ou 4+1 (cinq numéros gagnants). La masse Commune UEMOA est un grand événement annuel qui, après le Niger en 2019, se déroulera l'année prochaine au Sénégal.



division course hippique, M. Messan Kuevidjen qui pouvait exprimer toute sa joie, « je suis vraiment content pour les gagnants et pour le Togo qui a aligné deux gros gagnants. Je profite pour inviter tout le monde à jouer au PMU-

mun leurs masses à partager lors d'un Quinté spécial. Il s'agit du bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. L'objectif de la masse commune est de fédérer

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°517 DE LOTO KADOO DU 16 Novembre 2018

La LONATO a procédé vendredi au 518^e tirage de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage de LOTTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieurs dans la plupart des villes du pays. Toutefois à LOME, nous avons recensé quelques gagnants de gros lots.

Ainsi, les opérateurs 70233, 70236, 30244 et 50146 basés dans la capitale, ont enregistré respectivement, un lot de 1.250.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA, un lot de 1.750.000F CFA et un gros lot de 3.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

Après le grand tirage régional du 27 juillet 2018 des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2018. Au grattage, Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA.

Au tirage, un gros lot de 2.000.000F CFA est encore à enlever.

Au tirage des lots intermédiaires, plus de 640 lots allant de 5.000F CFA à 100.000F CFA vous attendent. Alors n'hésitez pas! Tentez votre chance en achetant à 200F CFA vos tickets de la TCE 2018 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateurs et auprès des vendeurs ambulants).

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°526 de LOTO KADOO du 18 Janvier 2019

Numéro de base

79 69 19 77 64

Numéros bonus

58 34

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°073 DE LOTO Sam du 17 Novembre 2018

Le tirage N°074 du LOTO Sam a eu lieu samedi et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi, dernier, C'est LOME, à NOTSE, BADOU, SOKODE et à KARA que des gagnants de gros lots ont été dénombrés.

Ainsi, nous avons recensé à LOME, trois lots de 1.000.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA auprès des opérateurs 30139, 50126, 90037 et 60023.

La ville de NOTSE s'est démarquée par un lot de 1.500.000F CFA remporté sur le point de vente 20222.

À BADOU, à SOKODE et à KARA, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance respectivement auprès des opérateurs 20101, 10231, 10032.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°082 de LOTO SAM du 19 Janvier 2019

Numéro de base

58 64 53 03 09

Le Très Haut Débit continue son parcours !

Le N°1 de l'internet Très Haut Débit Mobile au Togo assure déjà la couverture 4G+ dans la ville de Lomé, Kpalimé, Atakpamé, Tchamba, Sokodé, Kara, Ketao, Pagouda, Niamtougou, Défalé, et leurs environs



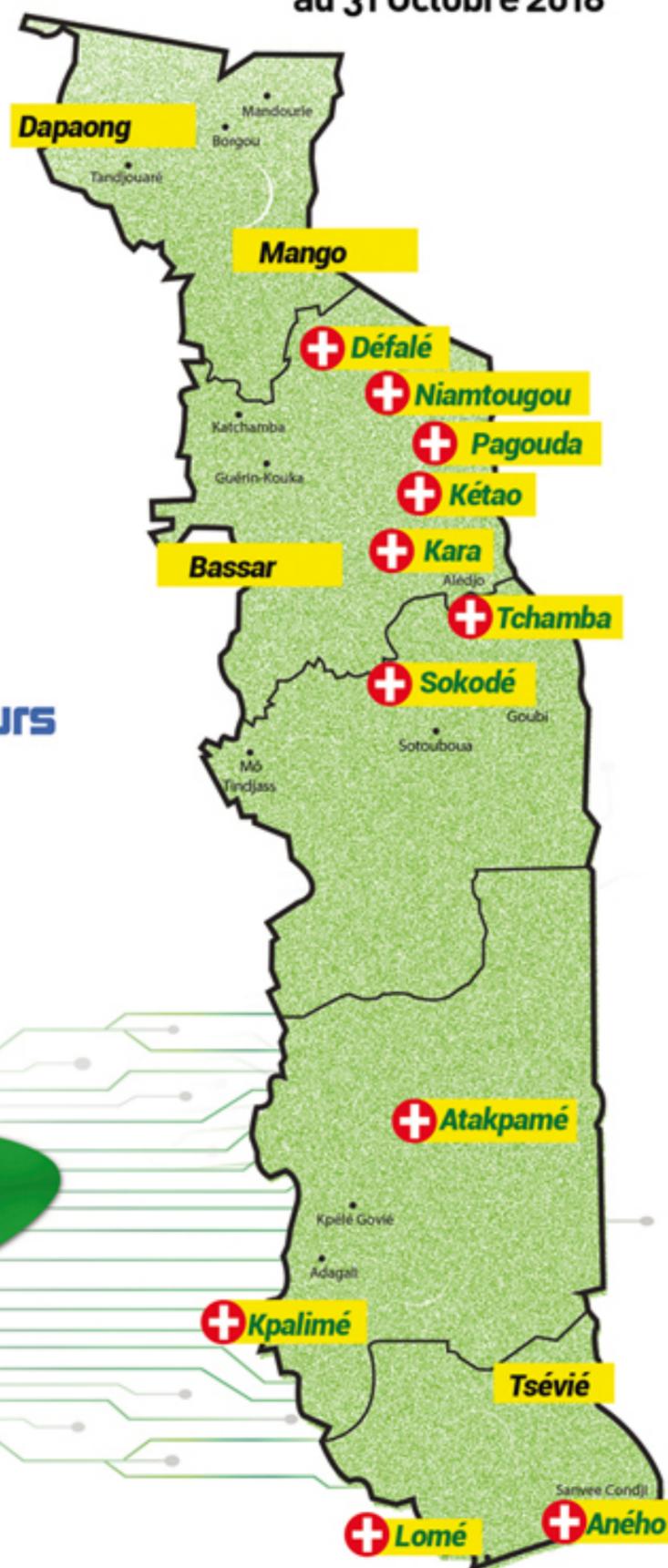
Déploiement de la 4G+ en cours



Les villes déjà couvertes



Couverture 4G+
au 31 Octobre 2018



Le N°1 de l'internet mobile au Togo



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015